

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2024

Le trois décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Ghislaine PEYLIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

Présents : BERENGER Hubert, BOIZARD Marc, BRIAND Nadège, BUHOT Arnaud, COATTRENEC Véronique, GUILLIER François, MALL Odile, MARRANT Myriam, MOSCA Marie-Christine, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine, VELU Béatrice, DALLES Catherine (arrivée à la discussion de la délibération N°2024_146)

Secrétaire de séance : Karine SIAUVE

Excusés : BANVILLET Laurent (Pouvoir François GUILLIER) CHASSAGNON Guillaume (Pouvoir Karine SIAUVE), LACHAISE Anne-Marie (Pouvoir Marie-Christine MOSCA), RICHARD-MARTIN Hélène (Pouvoir Marc BOIZARD)

Absents : BARNIER Thibaud, BATIER Vincent

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 18
19 à partir de la délibération N°2024_147

Nombre de pouvoirs : 4

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Madame Karine SIAUVE , adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 05/11/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour de ce conseil municipal, à savoir une délibération sur les tarifs du restaurant scolaire. Demande adoptée à l'unanimité.

Concernant le dossier de la salle multi activités, Madame la Maire informe que le dossier PRO est validé, les élus et les techniciens ont rencontré récemment l'architecte qui suit ce projet, afin de faire le point sur l'avancée de ce dossier et sur la prise en compte des changements demandés par le conseil municipal.

Le marché sera lancé début janvier 2025.

Nous sommes en attente du permis de construire, le dossier sera présenté le 05/12/2024 à la commission de sécurité et le 16/12/2024 à la commission accessibilité.

La salle des fêtes est fermée après le marché de Noël organisé par le sou des écoles et au 01/01/2025, coupure du gaz et de l'électricité, donc plus de possibilité de location.

Le marché de Noël s'est tenu le 01/12/2024 avec une affluence record et sous le soleil. Très belle animation. Madame la Maire remercie le Sou des Ecoles de porter cette grande manifestation au profit des enfants de la commune.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal a délégué au maire, un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, la Maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
-------------	-------	-------------	---------

2024_133	Vente concession N°46-carré 5 pour une durée de 30 ans Cimetière du Bourg		R- 500 €
2024_134	Avenant N°1 au contrat vérifications périodiques réglementaires des installations techniques des équipements communaux	SOCOTEC EQUIPEMENTS 38-Echirrolles	D- 1 236 €/annuel
2024_135	Vente concession N°42 carré 5 pour une durée de 50 ans Cimetière du Bourg		R- 650 €
2024_136	Convention avec l'IME Les Nivéoles pour la location de la structure artificielle au complexe sportif.	IME LES NIVEOLES Pôle enfance centre Isère	Coût de la location : 10 €/ heure
2024_137	Dépôt d'une demande de DP pour la pose d'une clôture et d'un portail rue du Sabot	Commune de Saint Etienne de Crossey	

2/ Délibération N°2024 144 : Demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 pour la salle multi activités

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une salle multi-activités et propose à l'assemblée de solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2025 (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Coût estimatif des travaux :	3 961 007,00 € HT
Aides publiques :	
DETR	200 000,00 €
DÉPARTEMENT	228 000,00 €
CAPV fonds de concours cœur de village :	794 394,00 €
CAPV fonds de concours travaux énergie :	32 950,00 €
Fonds de chaleur territorial de l'ADEME :	30 830,00 €
Reste à charge pour la commune :	2 674 833,00 € HT

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, décide , à l'unanimité :

- de demander une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2025,
- d'autoriser la Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention.

3/ Délibération N°2024 145: Autorisation de signature d'un avenant N°1 au contrat d'assurance Dommages aux Biens

Madame la Maire rappelle que la commune de Saint Étienne de Crossey a souscrit avec GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE au 1^{er} janvier 2023, son contrat d'assurance « dommages aux biens » d'une durée d'un an reconductible de manière tacite 3 fois pour la même durée, à terme définitif au 31 décembre 2026.

Ce contrat dispose d'une possibilité de résiliation par les parties moyennant un préavis de 4 mois avant chaque échéance annuelle.

Par courrier du 26 juin 2024, GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE informe la commune de l'aggravation de l'ensemble des typologies de sinistres due notamment au dérèglement climatique et entraînant un déséquilibre entre la cotisation encaissée et les sinistres indemnisés.

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE propose dans son courrier une révision des conditions d'assurances pour la prochaine échéance soit le 1^{er} janvier 2025 :

- Évolution de la franchise générale de 750 €, qui sera portée à 1 500 € par évènement.
- Évolution de la franchise incendie, événements naturels, événements naturels hors catastrophes naturelles, catastrophes naturelles, émeutes, vandalisme, mouvements populaires, qui sera portée à 10 % des dommages avec un minimum de 1 500 € par évènement et un maximum de 10 000 € par évènement.
- Majoration tarifaire de la cotisation annuelle 2024 de 50 %, soit un taux, à effet du 01/01/2025, de 0,667 € par m².
- Ajout d'une clause indemnisation choc de véhicules terrestres à moteurs.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'accepter les nouvelles conditions d'assurance proposées par GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE,
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à sa mise en application.

4/ Délibération N°2024_146 : Autorisation de contracter un prêt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Vu l'arrêté N°2024_118 du 02/12/2024 portant déport de Madame la Maire,

Monsieur le 1^{er} Adjoint préside pour cette délibération, Madame Ghislaine PEYLIN, Maire, ne prenant pas part au vote.

Vu l'article L.2131-1 du CGCT le contrat de prêt ne peut être valablement signé par l'exécutif que si la délibération ou la décision d'emprunter a acquis le caractère exécutoire, ce caractère exécutoire résulte de l'accomplissement de la publication et de la transmission au représentant de l'Etat de la délibération.

Monsieur Bruno ROUDET, le Premier Adjoint, donne connaissance au conseil municipal d'un projet de prêt pour la construction de la salle multi-activités.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil.

Après consultation de divers prêteurs, et après un examen attentif des différentes consultations, il est proposé de donner une suite favorable à la proposition de prêt faite par la caisse d'EPARGNE RHONE ALPES

- Et décide de demander à la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES un prêt selon les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 1 000 000,00 €
 - Durée : 25 ans
 - Type de taux : Fixe
 - Taux actuel : 3,77 % fixe
 - Échéances de remboursement : TRIMESTRIELLE.
 - Type d'amortissement : LINEAIRE
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Commission d'instruction : 0,20% du montant emprunté,
 - Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis Au plus tard 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée).
- S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- Le Conseil Municipal par 18 Voix Pour accepte de contracter au nom de la commune de St Etienne de Crossey le prêt de 1 000 000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, aux conditions mentionnées précédemment.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Bruno ROUDET, le 1^{er} Adjoint pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et 82.623 du 22 juillet 1982.

5/ Délibération N°2024_147 : TE38- Travaux sur réseaux d'éclairage public

Madame la Maire informe l'assemblée que le Territoire Energie Isère (TE38) envisage à notre demande de programmer des travaux sur les réseaux d'éclairage public dès que les financements seront acquis .

Après étude , le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 12 210 €

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

- La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : 572 €
- La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 7 154 €

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif,
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement- compte 6558,
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissement (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux, puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement- compte 204181
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents :

-Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de 12 210 €

-Attribue un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de : 7 154 €

-Prend acte de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 572 €

-Engage au budget 2025 de la collectivité, sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 6558 ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 204181

6/ Délibération N°2024_148: Tarif locations salles et places communales

Madame la Maire rappelle à l'assemble délibérante la délibération N°2024_115 du 01/10/2024, relatif aux tarifs de locations des salles et places communales, mais une erreur a été faite sur la capacité d'accueil de la salle Chamechaude. Cette dernière délibération est donc abrogée.

	Saint Etienne de Crossey			
	particuliers / entreprises	associations	capacités	caution

	week end	journée/soirée			
salle des fêtes	250 €	180 €	0	200	2000 €
salle de la poste	50 €	35 €	0	35+15	
salle du camping			0	19	
salle de la grande sure (pas de mise à disposition aux particuliers)	50 €	35 €	0	80	
salle du crest	50 €	35 €	0	30	
salle chamechaude			0	80	
salle rocher de la garde			0	10	
cour de la mairie		50 €	0		
place du puits partagé (caution valise cordons raccordement et clefs)			0		500 €

	Bassin de vie				capacités	caution
	particuliers / entreprises		associations			
	week end	journée/soirée	week end	journée / soirée		
salle des fêtes	550 €	350 €	200 €	100 €	200	2000 €
salle de la poste	80 €	65 €	35 €	20 €	35+15	
salle du camping						
salle de la grande sure (pas de mise à disposition aux particuliers)	80 €	65 €	35 €	20 €	80	
salle du crest	80 €	65 €	35 €	20 €	30	
salle chamechaude						
salle rocher de la garde						
cour de la mairie		60 €		60 €		
place du puits partagé (caution valise cordons raccordement et clefs)						500 €

	hors bassin de vie		
--	---------------------------	--	--

	particuliers / entreprises		associations		élus et agents SEC	capacités	caution
	week end	journée/soirée	week end	journée/soirée			
salle des fêtes	550 €	350 €	550 €	350 €	50 €	200	2000 €
salle de la poste	100 €	75 €	50 €	35 €	20€	35+15	
salle du camping							
salle de la grande sure	100 €	75 €	50 €	35 €		80	
salle du crest	100 €	75 €	50 €	35 €		30	
salle chamechaude							
salle rocher de la garde							
cour de la mairie		60 €		60 €	0 €		
place du puits partagé (caution valise cordons raccordement et clefs)							500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour et 1 Abstention (Odile MALL),
Fixe les tarifs de location des salles et des places communales et les cautions comme proposés par Madame la Maire.

Ces tarifs seront applicables après transmission de la délibération au contrôle de légalité et pour toutes les nouvelles demandes de location prises après cette date.

7/ Délibération 2024 149 : Attribution d'une subvention à une association

Madame la Maire rappelle que les subventions de fonctionnement aux associations ont été attribuées lors du vote du budget de l'exercice 2024 .

Toutefois, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à une nouvelle association de la commune, Crossey Commerce, pour l'organisation d'une animation avec une calèche, la veille du marché de Noël, le 30/11/2024.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 350 € à l'association Crossey Commerce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ,à l'unanimité des membres présents, accorde le versement d'une subvention de 350 €, à l'association Crossey Commerce sur l'année 2024.

Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget communal 2024 au compte d'attribution des subventions.

8/ Délibération 2024 150 : Attribution d'une subvention complémentaire à une association

Madame la Maire rappelle que les subventions de fonctionnement aux associations ont été attribuées lors du vote du budget de l'exercice 2024 .

Toutefois, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire à l'association « ça bulle au village ». Une première subvention a été attribuée le 02/10/2024 pour un montant de 600 € ,dans le cadre de la 4^{ème} édition du festival de Bandes Dessinées.

Il avait été précisé qu'à l'issue du festival et sur présentation du bilan comptable de la manifestation, une subvention complémentaire pourrait être allouée à l'association, d'un montant maximum de 600 €, une nouvelle délibération serait prise.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 236 € à l'association « ça bulle au village », après présentation du bilan financier de cette manifestation.

Le pouvoir de Guillaume CHASSAGNON n'est pas pris en compte, car il ne prend pas part au vote, étant membre du bureau de cette association

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 Voix Pour et 1 Abstention (MOSCA Marie-Christine) accorde le versement d'une subvention de 236 €, à l'association « ça bulle au village » sur l'année 2024.

Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget communal 2024 au compte d'attribution des subventions.

9/ Délibération 2024 151 : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget communal 2025

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites dans les décisions modificatives

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Imputation budgétaire	Libellé	Montant TTC
20	Immobilisations incorporelles	11 267 €
204	Subventions d'équipement versées	7 154 €
21	Immobilisations corporelles	404 598 €
23	Immobilisations en cours	156 463 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents, Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites dans le tableau ci-dessus.

10/ Délibération 2024 152 : Tarifs repas au restaurant scolaire

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé à renouveler et à signer la convention triennale pour la tarification sociale des cantines scolaires, par délibération du 27/08/2024, ainsi qu'un avenant N°1 à la convention, permettant à la commune de bénéficier d'une bonification EGAlim.

La convention a été signée pour une durée de trois ans.

Sur les délibérations, les tarifs de repas au restaurant scolaire n'apparaissaient pas.

Ainsi il est demandé au conseil municipal, de délibérer, afin que les tarifs soient inscrits sur la délibération, pour que la commune puisse demander à l'Etat le versement de l'aide financière de 4 € par repas servi au tarif maximal d'un 1€.

Les tarifs des repas sont les suivants :

Tranches de quotient familial	Coût du repas par jour
0-499	1,00 €
500-999	2,50 €
1000-1599	4,15 €
1600 et plus	4,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents, ces tarifs de repas au restaurant scolaire.

Point sur les commissions :

B.ROUDET, 1^{er} adjoint informe l'assemblée de nouvelles incivilités commises sur la commune :

- un cambriolage important Route du Grand Rocher
- deux effractions de maisons

Toujours des conflits de voisinage, difficilement solutionnable par les services communaux, le policier municipal exerce un rôle de médiateur.

-Cérémonie du 11/11 qui a été une véritable réussite avec beaucoup de monde. Inauguration d'une plaque commémorative pour les 5 soldats morts pour la France, dont les noms n'apparaissaient pas sur le monument aux morts. Participation des Pompiers, du policier municipal et d'une délégation du Souvenir Français, qui a apporté la Flamme de la Nation. Les enfants des écoles ont aussi grandement participé, ainsi que Timéo.

Remerciements à tous ainsi qu'aux élus présents et plus particulièrement à la commission festivités.

-Présence d'un cirque actuellement sur la commune, mais celui-ci n'a pas respecté les dates d'installation autorisées ainsi que les lieux autorisés. Il ne sera plus accepté sur la commune.

-Modification de la signalisation routière sur la route du Grand Rocher, l'interdiction des poids lourds de plus de 6T n'a plus lieu de l'être, cela bloque des livreurs. La suppression de la limitation est décidée.

Madame la Maire tient à remercier toutes les personnes présentes lors de la cérémonie du 11/11, et tout le travail effectué pour la recherche et la validation des noms des soldats oubliés sur la plaque du monument aux morts.

Elle rappelle que la Sainte Barbe aura lieu ce samedi à 17h.

Commission Travaux :

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, fait un point sur la commission :

- Contentieux gymnase : procédure de négociation à l'amiable décidée mais de nouvelles estimations demandées. Si rien n'aboutit, ce sera le tribunal administratif qui décidera.
- Plusieurs travaux terminés :
 - pose volets roulants pour le bâtiment de la mairie
 - Local du DAB démoli
 - La 2^{ème} tranche bis des travaux réalisés par Colas est terminée
 - Réparation des toitures sur différents bâtiments communaux : Atrium à la mairie, le restaurant scolaire, l'agora et le bâtiment de la Varlope, terminée ou à relancer.
 - Clôture du terrain communal à la Barlière posée
- Eglise du Bourg, pratiquement couverte. De grosses réparations sur pièces de charpente à faire.
- Portes sectionnelles au centre technique à poser.
- RDV avec M Le Coroller, pour l'église de Tolvon afin d'avoir une estimation financière pour le budget 2025 (toiture et structure qui bouge).

Prochaine réunion de la commission le 19/12/2024.

Commission enfance jeunesse :

Odile MALL, adjointe à l'enfance et à la jeunesse fait un point sur la commission :

- Mouvement de grève le 05/12/2024 : les deux écoles sont totalement fermées, tous les enseignants étant grévistes.
- La salle multi accueil de l'école élémentaire peut être utilisé dorénavant par les services périscolaires.
- Un problème de harcèlement entre les enfants, à l'école élémentaire, rencontre avec les enseignants et une demande de surveillance accrue des agents lors des temps périscolaires sur ces enfants.
- Services périscolaires, rencontre des agents le 09/12/2024 pour faire un point sur les difficultés de ce service.
- Communication avec les parents d'élèves, trois rencontres ont déjà été organisées.

La commission enfance jeunesse travaille pour la prochaine équipe municipale :

- projet de cantine mutualisée, étude réalisée
- cahier des charges du prestataire de livraison des repas au restaurant scolaire qui va au-delà de 2026, afin de laisser du temps à la nouvelle équipe municipale pour réfléchir au nouveau cahier des charges du marché du restaurant scolaire
- Crèche : réunion des 3 communes du bassin de vie. Subvention 2025 sera réduite

- AEJ : réunion sur le projet EVS avec la commune de St Aupre, ce qui nécessiterait une subvention supplémentaire de la part de la commune à l'AEJ.
- Réunion de la commission restauration scolaire a eu lieu, intéressant. La société API s'est bien améliorée suite aux remarques faites par la commune. Pas de critique de la part des parents présents.

Madame la Maire revient sur le projet EVS mené par l'AEJ. Un dossier de demande de subvention avec un budget prévisionnel constant a été envoyé à la CAF, où était noté la participation des communes de St Aupre et St Etienne de Crossey mais refus de la CAF, car celle-ci souhaite une implication financière supplémentaire des deux communes pour valider ce projet.

Les élus de Saint Etienne de Crossey donne un accord de principe pour augmenter de 4 500 € sa subvention à l'AEJ pour ce projet de EVS.

Prochaine réunion de la commission le 09/12/2024

Commission urbanisme :

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme fait le point sur la commission :

- Toujours des demandes de déclaration de travaux classiques
- Quelques permis de construire en cours d'instruction dont celui de la salle multi activités
- RDV avec des personnes du nouveau quartier Rossignol et avec des locataires du bâtiment de la Varlope pour des demandes diverses.
- AG de l'immeuble des Terrasses : pas de problème sauf pour le stationnement
- Travail sur l'adressage : confirmation que les lotissements doivent avoir un nom de rue si la voirie est ouverte à la circulation.
- Réunion avec la commune de Saint Aupre en raison de noms de chemins communs, quelques modifications à faire.

Prochaine réunion de commission le 16/12/2024

Commission Vie du Village- actions culturelles-communication :

Catherine DALLES, adjointe fait un point sur la commission :

- Le bulletin des Echos de Crossey est en cours de réalisation, pour distribution à la fin du mois
- Le 06/12, organisation de la St Nicolas avec la présence des Echassiers si la météo le permet et une chorale éphémère. Festivités à partir de 17h30 sur la place du puits partagé. La place a été décorée par les élus et merci aux agents techniques et à Christophe PEYLIN pour leur aide.
- Le 07/12 : concert de Noël à l'église de Tolvon, une navette est mise en place pour monter les personnes jusqu'à l'église. Concert gratuit mais sur inscription.
- Distribution des colis aux seniors le dimanche 15/12 à partir de 9h30, 140 colis seront préparés le 13/12/2024.
- Le repas pour les seniors inscrits aura lieu le 19/01/2025 à St Nicolas de Macherin, 112 personnes inscrites.

Prochaine réunion de la commission le 11/12/2024

Commission association-économie-environnement :

Karine SIAUVE, conseillère municipale déléguée fait le point sur la commission :

- Toutes les associations ont déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2025, sauf le club de tennis, qui ne demande pas de subvention en 2025.
 - AG de l'association Jog and Stretch le 28/11, pas de problème particulier
 - Le club de foot organise sa matinée huitres le 07/12/2024
 - Nouvelle association sur la commune : les Cavaliers de Crossey. Statuts déposés en mairie.
 - AG Club de Tennis le 22/11. Pas de retour
 - Le club des Gentianes a déménagé dans la salle du conseil municipal, suite à la fermeture de la salle des fêtes.
- Club Tour de Chartreuse : une étape du circuit "Jeunes" de l'Isère de parties rapides aura lieu à Saint-Etienne-de-Crossey le samedi 7 décembre après-midi.

- Bilan de la matinée formation à la trésorerie pour les associations, le samedi 16 novembre, avec l'UDAI 10 associations représentées. Personnes présentes très satisfaites. La présentation des ressources de l'UDAI a intéressé certaines associations qui vont adhérer (SACEM, conseil juridique., formation ..) Souhait d'une nouvelle journée de formation.

- PDIPR : réouverture du chemin rural des Gorges de la Morge (Tallanderie) à Tolvon, inscrit dans le cadre de la requalification du PDIPR. Travaux réalisés le 12 novembre dernier.
- Jardin forêt partagé : 30 personnes travaillent sur la remise en état de cette parcelle, notamment des jeunes. Réunions régulières sont organisées. Beaucoup de dynamisme. Panneau d'information va être posé. Madame la Maire invite les élus à aller voir le travail considérable qui a été effectué sur ce terrain.
- Fabrication du four à pain va débuter le 04/12. Un travail doit se faire sur les projets de convention d'utilisation de ce four à pain , ainsi que l'établissement d'un règlement intérieur.
- 21/03/2025 : inauguration du four à pain et du jardin forêt partagé.
- L'EVS devra être opérationnel pour lancer le projet du four à pain.

Prochaine réunion de la commission le 07/01/2025

Informations CAPV :

- Lors du dernier conseil communautaire en date du 26/11/2024, il a été voté le transfert des compétences mobilités du Pays Voironnais au SMMAG au 01/01/2025 et le transfert du personnel du service mobilités de la CAPV au SMMAG.
La taxe du versement mobilité, actuellement fixée à 0.8 % de la masse salariale devrait passer à 1,3 % mi 2025 et à 1,7 % en 2029.
Madame la Maire s'inquiète avec ce transfert du service mobilités, de la perte de proximité pour les populations et notamment les plus rurales. Elle s'est donc abstenue sur cette délibération de la CAPV.
- Également lors du conseil communautaire du 26/11/2024, il a été validé l'intention de procéder au transfert de compétence pour la contribution incendie des communes vers la CAPV.
- Madame la Maire donne également deux chiffres , concernant les admissions en non-valeur pour le service eau et le service assainissement, qui correspondent au non recouvrement de titres de recettes émis entre 2010 et 2024 pour le service eau et émis sur l'exercice 2011 et entre 2014 et 2023 pour le service assainissement :
 - o Admission en non-valeur service eau : 175 508.15 € TTC
 - o Admission en non-valeur service assainissement : 77 572.09 € TTC
- Un nouveau directeur a été nommé pour le Grand Angle, il prendra ses fonctions en février 2025, en remplacement de Vincent Villenave, qui part à la retraite.

Réunion de travail le 16/12/2024 à 20h30

Prochaine réunion du conseil municipal date non fixée à ce jour

Clôture de la séance à 22H45

Ghislaine PEYLIN

Maire

Karine SIAUVE

Secrétaire de séance